COMMUNE DE LA CHAPELLE-GLAIN
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Procès-Verbal de la réunion du Conseil
Du 20 mai 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt mai à 20 heures 00,
le Conseil Municipal de la commune de la Chapelle-Glain dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu HAMARD, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal par le maire : Le 13 mai 2026

Etaient Présents : M. Matthieu HAMARD, maire, Mme Nathalie BEAUDOIN, 1ère adjointe, M. Sébastien GUYON, 2ème adjoint, Mme Stéphanie DUPONT, 3ème adjointe, M. Emmanuel PLOTEAU, 4ème adjoint, M. Jacques PENTECOUTEAU, M. Gildas GOUSSEAU, M. François BOURDET, Mme Vanessa GOHIER, M. Alexandre DELAUNAY, Mme Odile HILLÉREAU, Mme Manon CHEVALIER.

Etaient Excusées : Mme Alexia PROVOST, Mr Léonard FOUGÈRE, Mme Justine TESSIER.

Procurations :
. Mme Alexia PROVOST a donné procuration à Mme Odile HILLÉREAU
. Mr Léonard FOUGÈRE a donné procuration à Mr Sébastien GUYON
. Mme Justine TESSIER a donné procuration à Mr Alexandre DELAUNAY

Mme Vanessa GOHIER a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2026 – 2026/05.01**

Décision :
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026.

2. **Travaux de desserte en eau potable de la zone artisanale « Les Jonquilles » - convention modificative avec Atlantic ' Eau – 2026/05.02**

Exposé :
Par délibération en date du 22 janvier 2026, le conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux de desserte en eau potable de la zone artisanale « Les Jonquilles », ainsi que la convention à intervenir avec Atlantic ' Eau. La participation financière de la commune avait alors été estimée à 8 906, 92 € H.T. soit 10 688,30 € T.T.C.
À la suite de l'étude réalisée par le maître d'œuvre d'Atlantic 'Eau pour la desserte en eau potable de la zone artisanale, le montant de la participation communale a été réévalué à 11 710,75 € HT, soit 14 052,90 € TTC.

En conséquence, Atlantic 'Eau sollicite l'approbation de la convention modificative n° 22139 intégrant cette nouvelle estimation financière.
Il est proposé au Conseil municipal :

- D'accepter la nouvelle estimation financière des travaux, arrêtée à 11 710,75 € HT, soit 14 052,90 € TTC ;
- D'approuver les termes de la convention modificative n° 22139 à intervenir avec Atlantic 'Eau ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Accepte la nouvelle estimation financière des travaux, arrêtée à 11 710,75 € H.T. soit 14 052,90 € T.T.C.,
- Approuve les termes de la convention modificative n°22139 à intervenir avec Atlantic ' Eau,
- Autorise Mr le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

3. Travaux d'aménagement de la zone artisanale « Les Jonquilles » - réalisation des réseaux d'assainissement et des travaux voirie – compte-rendu de chantier

Exposé :

Mr le Maire présente le compte rendu n°1 de la réunion de chantier du 7 mai 2026 relative aux travaux d'aménagement de la ZA « les Jonquilles ».
Le démarrage des travaux est programmé le lundi 1er juin 2026.
La prochaine réunion de chantier aura lieu le jeudi 4 juin 2026 à 11h.

Décision :

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du compte-rendu de chantier.

4. Edenn (Entente pour le développement de l'Erdre navigable et naturelle) – désignation d'un élu référent – 2026/05.03

Exposé :

Mr le Maire donne lecture du courrier de présentation de l'Edenn et des enjeux liés au bassin versant de l'Erdre et de ses affluents.
Dans ce courrier il est rappelé que la commune de la Chapelle-Glain est située sur le vaste bassin versant de l'Erdre, couvrant près de 1 000 km² entre le Maine-et-Loire et la Loire-Atlantique. Ce territoire est traversé par la rivière Erdre sur 98 km ainsi que par un réseau de plus de 1 300 km de cours d'eau et de ruisseaux. Ce patrimoine naturel, reconnu bien au-delà de la région, subit depuis plusieurs décennies des pressions qui fragilisent son équilibre écologique.
L'Edenn, établissement public dont notre EPCI est un membre et un financeur, agit en faveur de la restauration du bon état écologique des rivières autour de trois priorités :
. Améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques,
. Protéger la biodiversité,
. Accompagner les usagers et les acteurs locaux.
Les actions menées en matière de renaturation des cours d'eau, de préservation des zones humides et d'accompagnement des acteurs locaux participent à la résilience et à la qualité environnementale du territoire.
Dans ce contexte, l'EDENN souhaite rencontrer les élus municipaux afin de présenter les enjeux du bassin versant ainsi que les actions engagées.

Compte-tenu de l'importance croissante des questions liées à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, l'EDENN sollicite également la désignation, au sein du conseil municipal, d'un élu référent.
Mr le Maire propose au Conseil municipal de désigner un élu référent « Bassin versant de l'Erdre – EDENN ».

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Désigne Mr François BOURDET, élu référent « Bassin versant de l'Erdre - EDENN

5. Devis ACPM (Ateliers et chantiers du Pays de la Mée) pour l'entretien des espaces naturels (rue des Barrettes, abords du ruisseau du Flavier) – 2026/05.04

Exposé :

Mr le Maire présente au Conseil municipal le devis de l'ACPM d'un montant de 1 376 € T.T.C. (L'ACPM étant une association non assujettie à la TVA) pour des prestations d'entretien des espaces naturels situés aux abords du ruisseau du Flavier et de la rue des Barrettes.
La prestation de l'ACPM comprend une équipe de 5 à 6 salariés polyvalents, accompagnés d'un encadrant technique, pour une journée de travail. Il est précisé que l'intervention nécessitera au minimum deux journées de travail, pouvant être programmées les 26 et 27 mai 2026.
Ces travaux constituent des dépenses de fonctionnement au titre de l'entretien.
Mr le Maire invite le Conseil municipal à accepter ce devis.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Accepte le devis de l'ACPM d'un montant de 1 376 € T.T.C.,

6. Devis travaux de mise en sécurité (maçonnerie) et réfection de la couverture de l'église – 2026/05.05

Exposé :

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que l'église communale présente actuellement des désordres structurels préoccupants, notamment au niveau du pignon sud, où un écartement de la maçonnerie a été constaté. Face à cette situation, et afin de garantir la sécurité des usagers, la commune a été contrainte de fermer temporairement le passage piétonnier et cyclable situé au sud de l'église par arrêté municipal en date du 23 décembre 2025 n°25803-AM.
Ces désordres nécessitent la mise en place de tirants métalliques ainsi que de croix de chaînage afin de stabiliser l'ouvrage et d'éviter toute aggravation de l'écartement constaté. Des travaux de renforcement du pignon sud s'avèrent donc indispensables.
Par ailleurs, des travaux importants de rénovation de la couverture de l'église doivent également être engagés.
Il est ainsi proposé au Conseil municipal de procéder à la réalisation de ces travaux et d'accepter les devis des entreprises suivantes :

- Devis de l'entreprise Eurl GDMC, pour un montant de 6 548,32 € H.T., soit 7 203,15 € T.T.C., relatif aux travaux de renforcement du pignon sud de l'église,
- Devis de l'entreprise PHILIPPEAU Couverture pour un montant de 17 117,50 € H.T., soit 20 541,00 € T.T.C., relatif à la réfection en ardoises d'une partie de la couverture de l'église.

Mr le Maire invite le Conseil municipal à :

- Accepter la réalisation des travaux précités,
- Accepter les devis des entreprises susmentionnées,
- Autoriser Mr le Maire à signer les devis correspondants ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Accepte la réalisation des travaux, de renforcement du pignon sud et de rénovation de la couverture de l'église,
- Accepte les devis des entreprises susmentionnées,
- Autorise Mr le Maire à signer les devis correspondants ainsi que tout document afférent à ce dossier

Les dépenses correspondantes seront imputées en section d'investissement.

Points à voir : demander un devis pour d'éventuels travaux de restauration des abat-sons de l'église et étudier une éventuelle extension du périmètre de sécurité autour de l'église.

7. Compte-rendu de la réunion de la commission « Voirie » du 18 mai 2026

Exposé :

Mr Emmanuel PLOTEAU donne le compte-rendu de la réunion de la commission « Voirie » du 18 mai 2026 :

Compte rendu de la commission voirie du 18 mai 2026 à 19H

Budget :

Le budget 2025 a été dépassé d'un montant de 6183.97€

Ce dépassement est justifié par un imprévu lié à deux purges sur la voirie communale aux lieux dits St Joseph et la Rouadais pour un montant de 7620€ TTC

Le Budget 2026 est de **55000€,** il sera nécessaire de le respecter

Différents postes budgétaires :

- Curage
  Les agents techniques ont recensé les zones :
  - De la Route de St Joseph au carrefour du moulin de la carrée
  - De la Hayais à la Grande Haie

Travaux à venir réalisés par l'entreprise PECOT pour un montant de 5288€ HT

- PATA :
  Appel d'offres publié pour 8 Tonnes (A noter 10 T en N-1)
  - Entreprises consultées : Landais, Sauvager et Hervé
  - En attente de réception des devis

Points divers

- Intervention de l'ents PHILIPPE ET FILS pour effectuer un remblaiement suite à la réalisation de tranchées au lieu la Rouadais
- Deux demandes de réalisation de ponts dans des entrées de champs ont été validées par la commission. A noter que les frais des travaux ont été pris en charges par les demandeurs
- Demande de réalisation d'un pont à Brutz par un habitant de la commune.
  Suite à la vérification de l'agent technique, il s'avère que tout est conforme et qu'aucun travaux n'est à prévoir.
- Conception d'une noue Rue du château
  Elle sera réalisée par les agents techniques avec la mini-pelle de la CUMA de St Julien de Vouvantes
- Demande de devis à l'ents PECOT et l'ents CHAUVIRE pour la réfection d'une canalisation communale sur terrain privé rue de l'école

- Ents PECOT : 1464, 50 € HT
- Ents CHAUVIRE : 6275€ HT

Devis de l'entreprise PECOT validé

- Rond-point du prieuré

  Mise en place de 5 Poteaux en bois par les agents techniques pour modéliser le centre du rond-point

- Véolia eau : changer 2 tampons

- 51 Rue principale

- 11 rue d'Anjou

- Elagage des voiries :

Factures entreprise HALLET

- Hiver 2024/2025 : 23 715€ TTC
- Hiver 2025/2026 : 20 076€ TTC

A noter, la baisse est liée à une végétation moins importante ce dernier hiver

- Peinture :

Devis à prévoir

- Places de parking
- Passage piéton
- Ecole
- Autres travaux en cours de recensement par les agents techniques

- Recensement des priorités à droite sur la commune

Jacques et Gildas vont répertorier les différentes priorités à droite présentes sur la commune afin de sécuriser les carrefours en installant des STOPS ou CEDER LE PASSAGE

Décision :

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu de la réunion de la commission « voirie » du 18 mai 2026.

8. Renouvellement du bail commercial au 39, rue Principale – 2026/05.06

Exposé :

Mr le Maire informe le Conseil municipal que le bail commercial renouvelé par acte notarié en date du 17 février 2020 avec Mme Sylvie JUVIN, relatif à la location du local communal situé au 39, rue Principale pour l'exercice de l'activité de « salon de coiffure », consenti pour une durée de neuf années à compter du 16 juin 2017, arrivera à échéance le 15 juin 2026.
Mr le Maire propose au Conseil municipal de renouveler ce bail commercial, en accord avec le preneur, pour une nouvelle durée de neuf années entières et consécutives, à compter du 16 juin 2026 pour se terminer le 15 juin 2035, dans les mêmes conditions que le bail actuel, à savoir un loyer mensuel fixé à 100 €.
Il est également proposé d'autoriser Mr le Maire à signer le bail commercial renouvelé auprès du notaire, les frais notariés étant pris en charge à parts égales entre les deux parties, ainsi qu'à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des différents diagnostics obligatoires liés à cette location.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Décide de renouveler le bail commercial avec Mme Sylvie JUVIN, à compter du 16 juin 2026, pour une durée de neuf années entières et consécutives, soit jusqu'au 15 juin 2035, dans les mêmes conditions que le bail actuel, à savoir un loyer mensuel fixé à 100 €,

9. Travaux de busage des eaux pluviales – Rue de l'École – Terrain communal section AE n°13 – Acceptation du devis – 2026/05.07

Exposé :

Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales rue de l'École, Mr le Maire propose au Conseil municipal de procéder à des travaux de busage sur le terrain communal cadastré section AE n°13.
Pour ces travaux, il est proposé d'accepter le devis de l'entreprise PÉCOT Guy, d'un montant de 1 464,50 € H.T., soit 1 757,40 € T.T.C.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Décide de réaliser des travaux de busage sur le terrain communal cadastré section AE n°13,
- Accepte le devis de l'entreprise PÉCOT d'un montant de 1 464,50 € H.T., soit 1 757,40 € T.T.C.

Les dépenses correspondantes seront imputées en section d'investissement.

10. Questions et courriers divers

- ***Compte-rendu de la présentation du projet GOCO$_2$.NaTran, organisée en mairie le 20 mai 2026 (Emmanuel, Jacques, Gildas, François et Manon) :***

Mr François BOURDET présente le compte rendu de la réunion d'information organisée en mairie le 20 mai 2026, au cours de laquelle Mr BINET a exposé le projet $GOCO_2$.
Le projet $GOCO_2$ a pour objectif de contribuer à la décarbonation des industries du Grand Ouest. Il associe notamment les entreprises Heidelberg Materials, Lafarge Ciments, Lhoist, NaTran et Elengy autour d'une démarche visant à réduire les émissions de CO_2 issues de la production de ciment et de chaux.
Le projet prévoit :
. Le captage du CO_2 émis par plusieurs sites industriels ;
. La valorisation d'une partie de ce CO_2 comme matière première dans d'autres activités industrielles ;
. L'acheminement du CO_2 par un réseau de canalisations souterraines jusqu'au terminal de Montoir-de-Bretagne ;
. Sa liquéfaction puis son exportation vers des sites de stockage géologique permanent.
L'objectif du projet est de réduire les émissions industrielles de CO_2 dans le Grand Ouest et de contribuer aux objectifs nationaux et européens de décarbonation.

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation et des informations communiquées sur le projet $GOCO_2$.

- ***Présentation de l'application « mon Village » par Mr le Maire***
  Mr le Maire présente le compte rendu de la réunion d'information consacrée à l'application « Mon Village » proposée par Mr NOBILET , responsable commercial « Mon Village » en partenariat avec Ouest-France.
  « Mon Village » est une application mobile destinée à améliorer la communication entre la commune et ses habitants. Elle permet de diffuser rapidement les actualités, les évènements et les informations pratiques de la vie locale, tout en valorisant les associations, les commerces et les services du territoire.
  Le coût annuel de l'application s'élève à 650 € H.T.
  Le coût de la passerelle et de la maintenance est de 370 € H.T par an.
  Le coût pour la production et formation s'élève à 200 € H.T (uniquement la première année).
  Il est précisé que, la première année, cette dépense pourrait être imputée en section d'investissement.

  Le Conseil municipal prend acte de cette présentation. Une nouvelle présentation pourra être organisée ultérieurement.

- ***Organisation de la journée citoyenne du 2 juin 2026 de 9h00 à 13h30***
  Mr le Maire informe le Conseil municipal de l'organisation de la journée citoyenne qui se déroulera le 2 juin 2026 de 9 h à 13 h 30 (14h).
  Trois ateliers et chantiers sont prévus :
  . Atelier de nettoyage du mobilier communal (jeux de plein air, bancs et tables de pique-nique, etc.) et nettoyage des façades des bâtiments communaux,
  . Atelier de peinture dans la salle polyvalente,
  . Atelier de nettoyage de l'église.

  Les bénévoles se retrouveront à la salle du « Foyer des jeunes » où un café d'accueil leur sera servi. À cette occasion, les participants seront répartis dans les différents ateliers, leurs missions leur seront présentées et les consignes de sécurité leur seront rappelées.

Au cours de la matinée, une pause casse-croûte sera proposée aux bénévoles. À l'issue des travaux, vers 13h30 – 14h 00, un repas sous forme de pique-nique sera offert aux participants à la salle polyvalente.

11. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.

Signatures :

Le secrétaire de séance,

Mme Vanessa GOHIER

Le Maire,

M. Matthieu HAMARD